



Diagnostic Amiante du bâtiment Graslin (Cité Cambronne)

Une réunion d'information a eu lieu ce matin en présence de la DRFiP44, de l'Inspecteur Santé et Sécurité au travail (ISST), des représentants syndicaux du CHSCT ... et de l'entreprise EXIM, (bureau de contrôle spécialisé dans les diagnostics amiante) qui va assurer les prélèvements pour déterminer ou non la présence d'amiante sur 4 niveaux (rez-de-chaussée, 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} étages) du bâtiment Graslin à Cambronne, les 22 et 23 novembre 2016.



Une fois de plus, et **FO** l'a déploré, cette réunion se fait dans la précipitation : les syndicats en ont été avisé jeudi dernier... et la société EXIM n'en connaissait pas l'ordre du jour qui consistait pourtant à présenter "les modalités d'intervention des opérations de repérage de l'amiante" !

Cela viendrait du fait que la DGFIP est le donneur d'ordre!

Il aurait donc été de bon ton qu'un représentant de Bercy (bureau SPIB2C) soit présent.

D'un diagnostic complet demandé par l'intersyndicale lors de la commission immobilière du 30 mai 2016, nous sommes passés à un diagnostic partiel sur la base de 200 prélèvements par rotation (mur A/ mur B / mur C et plafond) sur 2 journées complètes (au cours desquelles des autorisations d'absence sont données aux agents par rotation).

200 prélèvements en 4 demi-journées, ça nous a paru un calendrier très contraint

... (comme d'habitude ?) d'autant qu'en séance, l'ISST a indiqué que la réglementation préconise 15 minutes par prélèvement. ... sachant que dans le temps décompté, les techniciens doivent mettre leur protection individuelle, prendre connaissance de l'historique de chaque bureau, *surfacter* les zones à prélever (apposer un mélange eau et colle pour empêcher les émanations), prélever l'échantillon, *resurfacter* et nettoyer chaque outil avant un nouveau prélèvement. Les prélèvements sont ensuite conservés dans un double ensachage (avec annotation, photo, etc).

Cette organisation laissant la main à la DGFIP a d'ailleurs déjà provoqué des couacs puisque les interventions devaient initialement avoir lieu les 2 et 3 novembre ; la DRFiP44 en avait, à juste titre demandé le report puisque c'était au retour des vacances scolaires : il était impossible de prévenir les agents de Graslin dans des conditions décentes.

**Parce qu'il nous semble bien que les choses sont faites à minima,
FO a insisté pour disposer du contrat passé par la DGFIP avec la société EXIM,
contrat dont même la DRFiP44 ne dispose pas !**

Un peu coincé entre le marteau et l'enclume, le représentant d'EXIM a eu beau chercher à nous rassurer en nous expliquant qu'en l'absence de cohérence des résultats qui devraient être connues avant Noël, il serait considéré qu'il y a présence d'amiante, nous ne pouvons pas nous empêcher de douter ...

NB : les syndicats sont également intervenus sur les archives situées dans la cave de Graslin pour demander à ce que le diagnostic y soit étendu.



Les représentants
FO en CHS 44

Patricia
DAVID
FO INSEE

Chrystelle
TONNELIER
FO DRFiP 44

Bruno
LE CARRE
FO DRFiP44

A-Françoise
LOREAU
FO DRFiP44

Philippe
NOBILET
FO DRFiP 44